



BTSA AQUACULTURE

*Devenez acteur de la gestion des ressources
aquatiques à travers les métiers de
l'Aquaculture !*

79% de réussite aux examens supérieurs

Plus de **92%** d'emploi pour les jeunes diplômés de l'en-
seignement agricole

Possibilité de poursuivre vos études
en **Licence**, en **Master**, ou en préparant
un diplôme d'ingénieur



Vous former à quoi ?



A la gestion d'une entreprise aquacole : analyse et conduite de systèmes d'élevage aquacole, gestion technico-économique, management, conseil et communication.

Dans quel secteur d'activités, quel type d'entreprise ?



Entreprises ou organisations professionnelles (élevage, transformation, commercialisation)

Entreprises de collecte et de négoce de produits aquacoles

Organismes professionnels et commerciaux et/ou de collectivités

Organismes d'observation et de protection des milieux aquatiques

Organismes de contrôle et de veille sanitaire

Organismes d'expérimentation et de recherche.

Pour quel métier ?



Chef d'exploitation aquacole, aquaculteur, pisciculteur

Responsable d'élevage aquatique

Chef d'équipes de production / d'expérimentation,

Technicien aquacole

Technicien conseil

Technicien d'expérimentation

Technico-commercial en matériel, alimentation, hygiène et santé du secteur aquacole

Chef de rayon marée.

Les atouts pour réussir

Vous vous intéressez à :

Ecosystèmes aquatiques, Environnement, Société, Élevage, Végétal.

Vous avez des dispositions pour :

Biologie, Physique-chimie, Organisation, Autonomie, Communication, Collaboration, Animation d'équipe.

Les conditions d'accès à la formation :

Être titulaire d'un diplôme de niveau 4 (baccalauréat général, technologique, professionnel ou équivalent reconnu en France).

Le diplôme

12 à 16 semaines de stage en formation initiale scolaire (mobilité Erasmus+ possible)

ou **54 semaines** en entreprise, en formation en apprentissage.

L'**examen** comporte huit épreuves obligatoires, trois concernent les capacités du tronc commun et cinq les capacités professionnelles propres à la spécialité.

Les différentes **modalités** d'organisation des **épreuves** sont :

- soit par combinaisons entre des évaluations ponctuelles terminales (EPT) et des évaluations certificatives en cours de formation (ECCF)
- soit par des évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) pour les candidats inscrits dans un établissement habilité à mettre en œuvre une organisation semestrialisée.

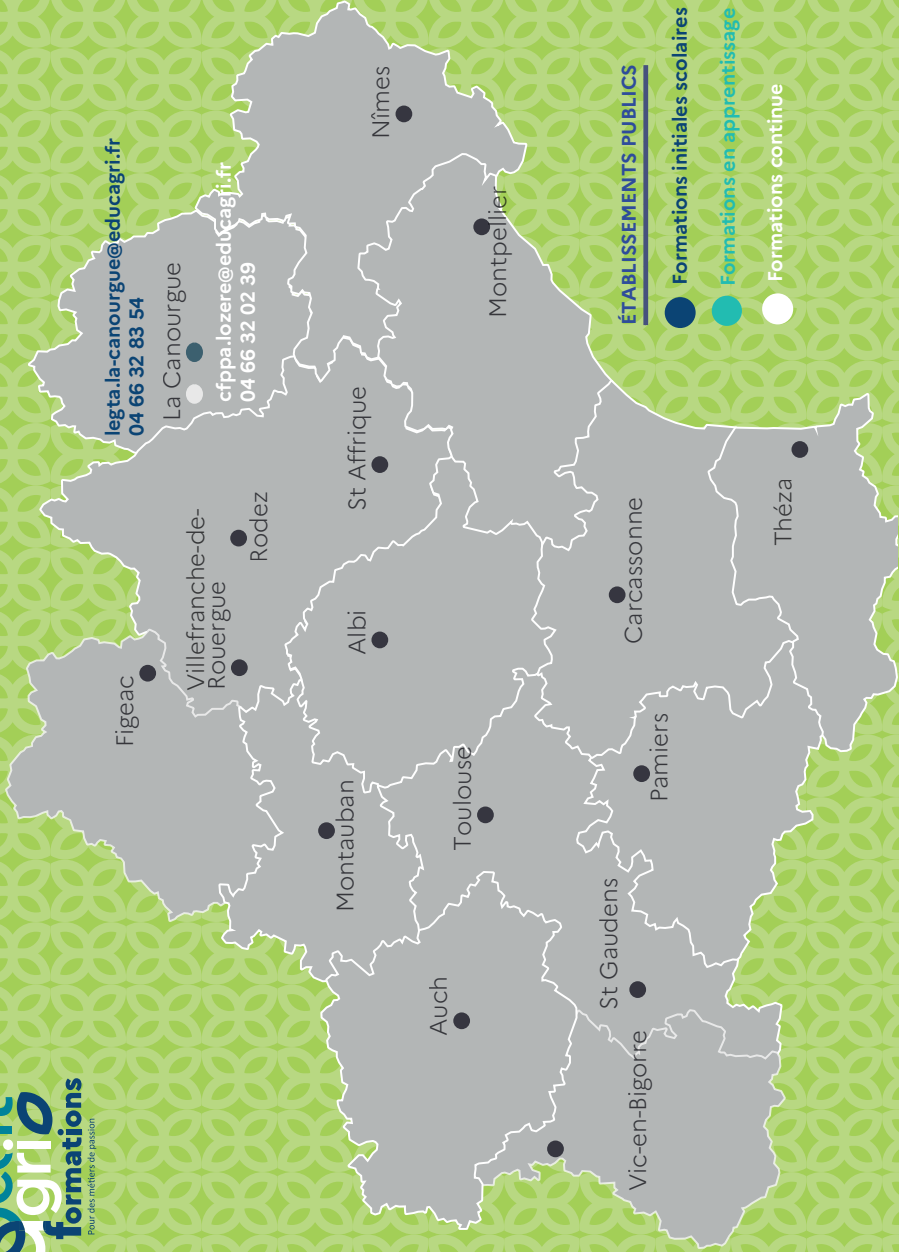
S'informer sur les formations ?

Le site laventureduvivant.fr



www.educagri.fr
chlorofil.fr/diplomes/secontaire/btsa/aqua
agriculture.gouv.fr/metiers-et-formations
www.onisep.fr
www.agrorientation.com
www.meformerenregion.fr
www.parcoursup.fr

Où se former avec



legta.la-canourgue@educagri.fr
04 66 32 83 54

cfppa.lozere@educagri.fr
04 66 32 02 39

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

- Formations initiales scolaires
- Formations en apprentissage
- Formations continue